Image not found or type unknown

comment obtenir mes papier de residence en france?

Par **jimi**, le **17/09/2010** à **11:17**

bonjour,

J'ai une petite question dont je n'ai pas encore trouvé une réponse fiable, je vous expose mon cas, espérant que vous pourriez m'aider ou m'orienter concernant l'obtention de mes droits française.

je suis né en France a pas de calais (Carvin) en 1978, mon père nous a fait retourner au Maroc en 1987, j'ai maintenant 32 ans il je voudrai retourner en France pour au moins avoir les papier afin que je puisse entrer et sortir quand je voudrai.

ma question est:
-es ce que c'est possible que j'obtienne mes papier?
-es ce que j'ai des droits en France?

remarque : mes parents sont en France et moi j'habite actuellement au Maroc et j'y travaille.

dans l attende de votre réponse favorable je vous remercie

mes salutations
Jamal

Par **Domil**, le **17/09/2010** à **11:50**

Votre naissance en France ne vous apporte aucun droit en France (il aurait fallu y être encore à vos 18 ans).
Le fait que vos parents vivent en France (légalement je suppose) ne va jouer que si vous n'avez plus aucune famille au Maroc (pas de conjoint, pas d'enfant, pas de frère et soeur)

Si vous ne voulez seulement avoir le droit d'entrer et sortir de France comme bon vous semble, vous devez demander un visa à entrées multiples (en général valable 5 ans). ça vous permet d'entrer autant de fois que vous voulez en France, tout en ne restant pas plus de 3 mois tous les 6 mois.

Par **jimi**, le **17/09/2010** à **17:20**

bonjour,

merci pour votre reponse.

je voulais savoir quelle sont les demarches a suivre our obtenir un visa d'entrer multiples au territoire français ?

et quelle est l'institution qui sera occuper de mon cas?

merci d'avance

cordialement

Par **Domil**, le **17/09/2010** à **17:29**

Le consulat, comme n'importe quel visa

Par **idhadou**, le **09/05/2014** à **22:03**

bonjour

née en france le 15/11/1967 a seine-saint-Denis.je suis rentrée au maroc en 1970 avec mes parents .je voudrais savoir si j'ai le droit d'une nationalité francaise et qulle sont les démrches à suivre merci

Par **youris**, le **09/05/2014** à **22:15**

bjr,
une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française, c'est la résidence en france donc comme vous avez quitté la france depuis 44 ans, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française car le centre de vos intérêts familiaux et professionnels est au maroc et non en france;
le simple fait d'être né en france ne suffit pas pour avoir la nationalité française;
cdt

Par **Simcima**, le **23/03/2015** à **13:38**

Bonjour, je suis algerienne qui résident au Koweït , vu le travail de mon mari on change de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

pays chaque 2 à 3 ans, et ma fille de 5 ans qui est née en France , elle a le syndrome de Williams , et ces difficile de suivre sa santé et sa scolarité a chaque fois , et on a un appartement en France et une assurance international , esque je peux avoir une résidence pour vivre en France (la société ou il travail mon mari est française d origine

Par **youris**, le **23/03/2015** à **16:41**

Bjr,
suivant votre message comme le seul lien avec la france est le fait que votre fille y soit née, vous devez demander un visa long séjour pour résider en france, à demander dans un consulat de france.
CDT

Par **Simcima**, le **23/03/2015** à **18:49**

Merci pour votre response , et Avec visa long sejours esque possible d obtenir une residence en France ,merci

Par **Simcima**, le **24/03/2015** à **11:14**

Merci pour votre response , et Avec visa long sejours esque possible d obtenir une residence en France ,merci

Par **Simcima**, le **24/03/2015** à **11:14**

Bonjour, je suis algerienne qui résident au Koweït , vu le travail de mon mari on change de pays chaque 2 à 3 ans, et ma fille de 5 ans qui est née en France , elle a le syndrome de Williams , et ces difficile de suivre sa santé et sa scolarité a chaque fois , et on a une appartement en France et une assurance international , esque je peux avoir une résidence pour vivre en France (la société ou il travail mon mari est française d origine

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés